

## ENCART RECTO

Les règles rappelées ci-dessous concernent tous les agents de la fonction publique, qu'ils soient titulaires ou contractuels

Le congé de formation syndicale

- L'agent peut bénéficier d'un congé de formation syndicale dispensée par un centre de formation agréé.
- Le congé pour formation syndicale est un congé avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.
- La demande de congé doit être faite par écrit au moins un mois avant le début de la formation.
- Il est accordé sous réserve des nécessités de service. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la

## STAGE DU 18 AVRIL 2019

formation, le congé est considéré comme accordé. Les décisions de rejet sont communiquées à la CAP (\*).

- À la fin de la formation, le centre de formation délivre à l'agent une attestation d'assiduité à remettre à son administration

(\*) Jurisprudence sur le refus de congé de formation syndicale : Arrêt N°314265 du Conseil d'État du 25 septembre 2009 indiquant qu'une administration publique qui refuse à un agent un congé pour formation syndicale sans préciser en quoi les nécessités de service justifieraient un refus, porte atteinte à l'exercice des droits syndicaux de cet agent et se trouve entachée d'illégalité

## FAIRE VIVRE LE DROIT A LA FORMATION SYNDICALE

Textes de référence pour le droit à formation syndicale dans la fonction publique

Droit à congé pour formation syndicale de tous les agents des trois fonctions publiques : Article 21 de la loi 83-634 Pour la fonction publique d'État :

- Article 34 de la loi 84-16
- Décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale Pour la fonction publique territoriale
- Article 57 de la loi 84-53
- Décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale.

## S'INSCRIRE AU STAGE,

### 2 DÉMARCHES :

## 1- AVERTIR VOTRE CHEF DE SERVICE AVANT LE 18/03

### (MODÈLE DE COURRIER CI CONTRE).

## 2- PRÉVENIR LA FSU

### (VOIR COUPON CI DESSOUS)

Nom  
Prénom  
Grade  
Affectation

à Nom et fonction du chef de service - (1)

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/84, article 34 ; alinéa 7, portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 18/04/19 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au **Lycée Le Corbusier de Poissy**.

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

Dater et signer

(1) Pour les personnels de l'éducation nationale, adresser le courrier au Recteur ou au DASEN. Par voie hiérarchique (2<sup>nd</sup> degré sous couvert du chef d'établissement, 1<sup>er</sup> degré via l'IEN).

(2) Pour les non-titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.



## ENCART RECTO

## STAGE DU 18 AVRIL 2019

## À ENVOYER À FSU78@FSU.FR

NOM : .....

PRENOM : .....

AFFECTATION : .....

GRADE : .....

..... @ .....

Portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Syndiqué(e) à la FSU (1) : préciser votre syndicat : .....

Non syndiqué FSU (1)

Déjeunera sur place (1) + (2)

Ne déjeunera pas sur place (1)

(1) barrer la mention inutile

(2) prévoir 8€ pour le repas (gratuit pour les adhérents FSU)

Talon réponse à découper ou recopier et à envoyer à fsu78@fsu.fr avant le 11/04 de préférence



Nous représentons **52%**  
de la population française.

Nous sommes caissières, enseignantes, agentes d'entretien, secrétaires, infirmières, aides à domicile, assistantes maternelles, travailleuses sociales, administratives, sage-femmes, hôtesses... Nos métiers sont indispensables à la société. Pourtant, ils sont mal rémunérés et leur pénibilité n'est pas reconnue.

Nous sommes ingénieures, techniciennes, ouvrières, employées ou cadres. Nous faisons le même travail que des hommes mais avec un salaire inférieur.

Nous sommes à temps partiel avec un salaire partiel souvent parce que nous n'avons pas d'autre choix.

Entre les courses, le ménage et les enfants, nous réalisons en moyenne 20 h de tâches ménagères par semaine.

Notre travail est invisibilisé et dévalorisé. Notre salaire est inférieur de 26% à celui des hommes. De ce fait, à partir de 15H40 nous travaillons gratuitement.

Nous sommes retraitées et notre pension est de 40% inférieure à celle des hommes.

Nous combattons de longue date la précarité remise sur le devant de la scène avec force par les gilets jaunes.

Nous sommes des femmes et au travail, dans la rue ou chez nous, nous sommes confrontées à des violences sexistes et sexuelles.

Nous sommes des Brésiliennes, des Espagnoles, des Iraniennes, des Argentines, des Polonaises, des Indiennes, des Etats-Uniennes et nous sommes partout dans le monde solidaires de toutes les femmes qui luttent contre les réactionnaires et conservateurs au pouvoir.

**Pour dire que nous exigeons nos droits. Pour exiger que notre travail soit reconnu et rémunéré. Pour imposer la fin des violences et garantir nos libertés de choix. Pour gagner l'égalité. Pour faire entendre nos revendications à nos employeurs et au gouvernement.**

**Nous appelons à une grève féministe le 8 mars, à des actions des rassemblements, des manifestations. Débrayons à 15h40. Portons toutes et tous un foulard violet !**

**#8mars15h40 : grève féministe**

**PREMIÈRES SIGNATAIRES :**

*Action Aid Peuples Solidaires, Association Nationale des Etudes Féministes, Attac, CGT, CADAC, Chiennes de Garde, Collectif Civg Tenon, Collectif National pour les Droits des Femmes, CQFD Lesbiennes féministes, En avant toute(s), Groupe Femmes Gilets Jaunes, Femmes Egalité, Femmes Libres Radio Libertaire, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes migrantes debout, Fondation Copernic, FSU, Groupe F, Le Mouvement, Ligue des Femmes Iraniennes pour la démocratie, Marche Mondiale des Femmes, Maison des Femmes de Paris, Maison des femmes Thérèse Clerc, Mouvement du Nid 75, Mouvement des Femmes Kurdes en France, Osez le féminisme, Planning Familial, Rajfire, Collectif féministe Ruptures, SKB, Solidaires, Touche Pas à Mon Intermittent.e, Tou.te.s contre les violences obstétricales et gynécologiques !, UNEF, UNL.*